



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 105347

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la mort des cepes de vigne, tués par le champignon esca. Les viticulteurs s'inquiètent des pertes de récoltes significatives car ce sont les vignes de pleine production. Ils sont désespérés car il n'y a aucune solution phytosanitaire afin d'enrayer l'avancement du champignon. Ils sont également humiliés parce que les pouvoirs publics ne font aucun geste pour sauver leur outil de travail ; même aucune autorisation provisoire pour l'arsénite de sodium, à raison d'un traitement par an pendant l'hiver, n'est appliquée. Dans l'attente d'une solution pérenne pour rassurer les viticulteurs de la région Languedoc-Roussillon, il lui demande de bien vouloir lui faire savoir sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'Esca appartient aux maladies du bois de la vigne avec l'eutypiose et le Black Dead Arm. Ces maladies sont très dommageables pour la pérennité du patrimoine viticole car les pathogènes impliqués provoquent à plus ou moins long terme la mort du cep. Depuis une dizaine d'années, on observe dans le monde entier une explosion des symptômes liés à la présence de ces champignons. La lutte biologique utilisant des microorganismes antagonistes est une piste étudiée dans différents pays et a déjà donné quelques résultats encourageants. Un produit de lutte biologique contre l'eutypiose a ainsi été homologué en janvier 2010. Cependant, la lutte passe encore essentiellement par l'utilisation de mesures prophylactiques qui nécessitent, pour être pleinement efficaces, d'être mises en oeuvre de manière généralisée sur l'ensemble d'un vignoble. Les mesures prophylactiques préconisées actuellement sont notamment l'utilisation de plants sains et la mise en oeuvre de pratiques culturales qui minimisent les contaminations par la taille. Un premier programme international de recherche initié en 2002, aidé par le Fonds d'aide européen FAVOR a réuni dix-sept participants représentant sept pays. Ce programme ciblé sur l'Esca et son cortège parasitaire a permis d'améliorer considérablement les connaissances fondamentales sur la biologie de ces champignons parasites, ouvrant ainsi la voie à des recherches plus appliquées. À la suite de l'appel à projets sur les maladies du bois de la vigne, lancé en décembre 2008 et piloté par l'Institut français de la vigne et du vin, cinq projets de recherche appliquée et d'innovation ont été retenus. Les études permettront non seulement d'avancer dans la connaissance de ces maladies complexes, mais aussi dans la mise au point de méthodes de lutte efficaces et économiquement acceptables pour les exploitations, respectant la santé humaine et l'environnement. Les projets sont menés sur trois années et financés à hauteur de 60 % par le ministère chargé de l'agriculture. Les premiers résultats devraient être disponibles dans le courant 2011. Le ministère chargé de l'agriculture prépare un colloque national qui permettra de faire le point à l'automne sur l'état d'avancement des recherches afin de les actualiser et de les accélérer. Le 8 novembre 2001, le ministère chargé de l'agriculture a interdit l'utilisation de l'arsénite de soude en traitement d'hiver de la vigne pour des motifs de santé publique, du fait des propriétés cancérigènes avérées des dérivés de l'arsenic. Le retour à une autorisation provisoire de ce produit n'est donc pas envisageable.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105347

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3792

Réponse publiée le : 14 juin 2011, page 6271